

POUR UNE
TRANSFORMATION
GLOBALE,
LES SOLUTIONS
SERONT LOCALES

La rénovation thermique des logements

27 % du CO₂ rejeté provient des bâtiments

La rénovation thermique de 5 millions de passoires énergétiques est à l'ordre du jour, et le plus tôt sera le mieux.

Une politique publique d'Etat existe, qui s'exprime notamment à travers un programme, MaPrimeRénov bénéficiant d'une dotation de 2 milliards d'Euros pour 2021-2022. Ce fond est géré par l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH).

Pour animer le dispositif, un réseau de 319 acteurs locaux labellisés, le réseau Faire, a été constitué, le plus souvent, à partir de services existants émanant des collectivités locales.

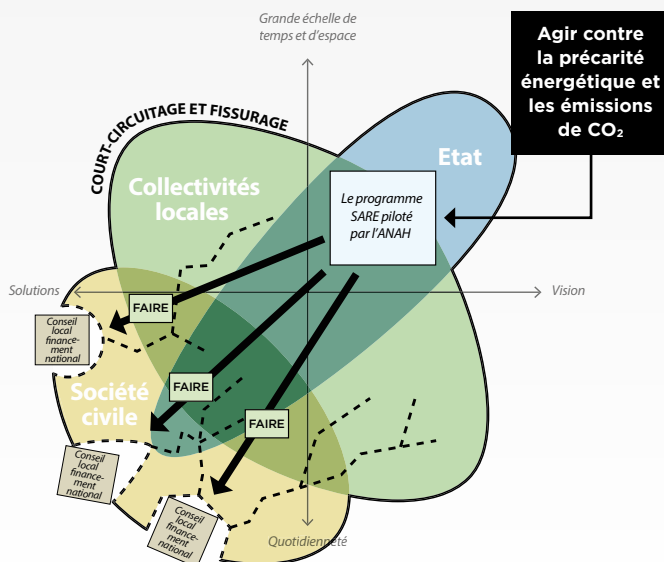
Et si l'instruction directe des aides à la rénovation énergétique était portée par des métropoles volontaires, puisqu'elles ont déjà les professionnels de terrain ?

Aujourd'hui : un dispositif descendant s'appuyant sur un réseau local

Le service public de la rénovation énergétique s'incarne dans le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique), piloté par l'ANAH, dont l'interface avec le grand public s'incarne dans le dispositif FAIRE : un site Internet, un numéro vert, un simulateur d'aide en ligne, un annuaire de professionnels labellisés et un annuaire de conseillers locaux définis entre l'Etat et les Régions.

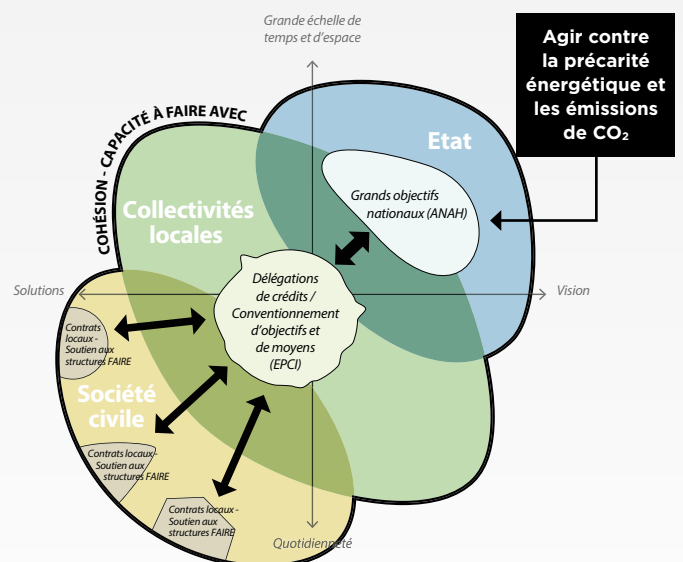
Le CLER - Réseau pour la transition énergétique a alerté au mois d'avril sur les difficultés rencontrées par le réseau des acteurs locaux, devant une affluence liée à un décalage entre les annonces et la stabilisation des aides et un retard dans le déploiement du programme SARE.

L'intention et la volonté sont là, les modalités sont sans doute trop descendantes et on peut poser la question de la granularité du dispositif.



Demain ? : la co-construction de solutions différenciées et en circuit court

France urbaine propose de s'appuyer sur la capacité de ses membres à cartographier les passoires thermiques en lien avec le reste à vivre de ses résidents pour mener des campagnes ciblées et coordonnées de rénovation en contractualisant sur des objectifs avec l'Etat et les collectivités parties prenantes (comme les négociations pour la labellisation des entreprises ou la formation), en étant délégataires de l'ensemble des crédits.



POUR UNE
TRANSFORMATION
GLOBALE,
LES SOLUTIONS
SERONT LOCALES

La lutte contre la pauvreté des 18-25 ans

75 % des 18-24 ans vivent en zone urbaine

La crise a aggravé les difficultés structurelles des jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle.

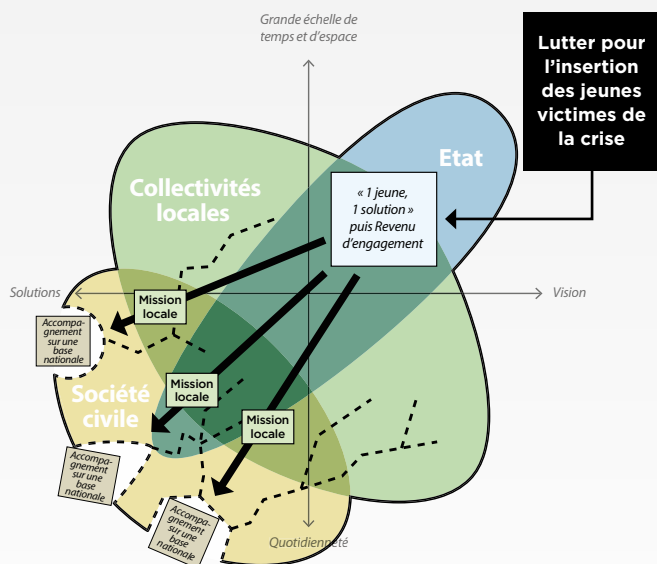
L'Etat a mis en place en 2020 le plan « 1 jeune, 1 solution », doté de plus de 9 milliards d'Euros qui s'appuie notamment sur les missions locales, portées par les collectivités. En 2021, le Revenu d'engagement pour les jeunes a été annoncé. Il cible un public demandeur d'emploi qui obtiendra ce revenu en échange d'un investissement intensif dans sa recherche d'emploi.

Et si les territoires urbains volontaires expérimentaient de nouvelles modalités d'accompagnement de chaque jeune vers l'emploi pour compléter et renforcer les ambitions du revenu minimum d'engagement annoncé ?

Aujourd'hui : une réponse nationale animée par des acteurs locaux

Au terme d'une année, le plan « 1 jeune 1 solution » a représenté 800 parcours d'accompagnement dont 380 000 portés par des missions locales, et 420 000 mobilisant d'autres acteurs financés en grande partie par les collectivités (école de la 2^e chance etc.)

Les dispositifs ciblent les jeunes ni en emploi ni en formation, et laissent de côté les publics que la crise a fortement précarisés, au premier rang desquels la population étudiante dont les conditions de vie se sont fortement précarisées.

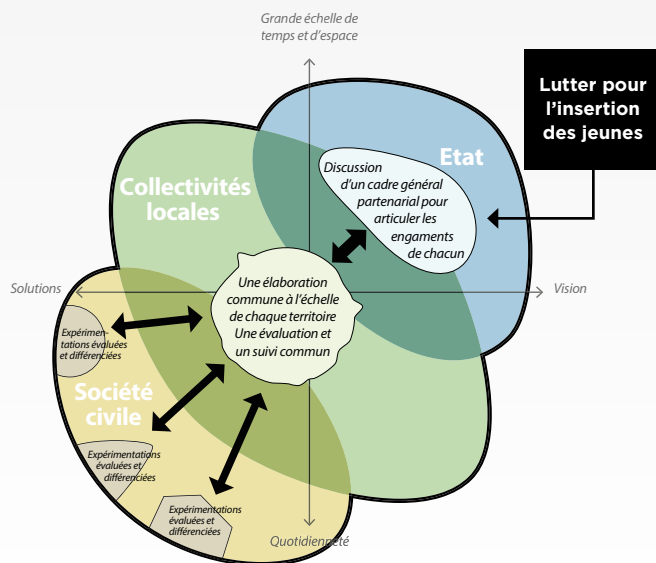


Demain ? : un engagement des territoires urbains pour l'autonomie des jeunes dans un cadre élaboré avec l'Etat

France urbaine propose un cadre d'expérimentations partagé avec l'Etat, pour résister à la tentation de la solution unique et normative, en offrant des scénarios divers respectueux des choix politiques des collectivités.

4 modalités d'expérimentation seraient proposées aux collectivités, de la facilitation de l'accès aux biens et aux services jusqu'à la création d'un revenu solidarité jeunesse. Leur mise en œuvre se réaliserait dans chaque ville ou intercommunalité, sur une base partenariale entre acteurs publics et associatifs locaux pour s'adapter au mieux aux besoins du territoire.

Le suivi de ces expérimentations serait assuré conjointement par l'Etat et France urbaine, et l'évaluation rigoureuse est assurée par un comité scientifique.



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les quartiers ont besoin de l'attention de tous

Depuis 1990 et la création du Ministère de la Ville, plans, lois, contrats pour les quartiers populaires se sont succédés et ont apporté bien des solutions. Depuis toujours, le besoin de coordination entre Etat et collectivités se fait sentir.

Avec le Pacte de Dijon, signé à Matignon en juillet 2018, une nouvelle méthode de travail, basée sur des engagements réciproques, a commencé de voir le jour. Depuis, les crises se sont accentuées avec la pandémie, et la nécessité d'un travail en commun, au delà d'engagements réciproques, apparaît indispensable.

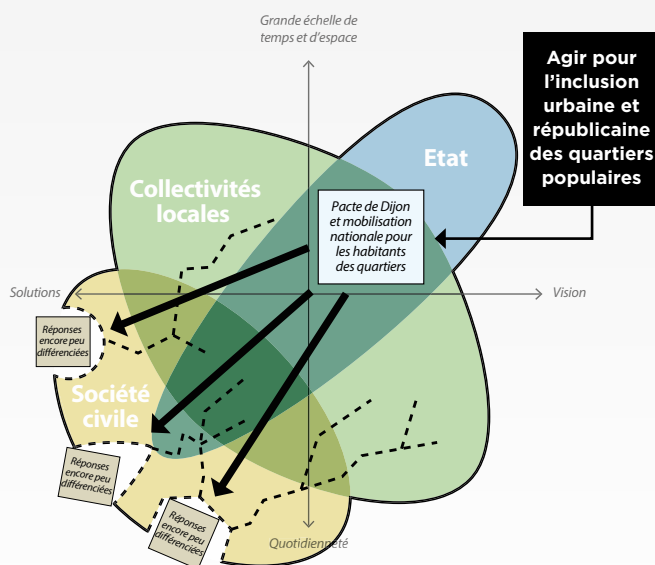
Et si la politique de la ville était LA politique pour expérimenter la coconstruction systématique de solutions de terrain, différenciées en fonction des contextes et des dynamiques locales ?

► Aujourd'hui : un engagement de tous les acteurs sur ses compétences propres

Le Pacte de Dijon énonce des engagements des collectivités locales sur 5 plans différents :

- Développement économique, emploi et excellence numérique
- Habitat, renouvellement urbain
- Mobilités quotidiennes
- Jeunesse - éducation - formation - insertion
- Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice

...face à des engagements de l'Etat dans chaque domaine. Lorsque les compétences sont partagées, il appelle à un « effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes (...) autour du pilotage intercommunal ».



► Demain ? : des solutions élaborées entre les parties prenantes de chaque quartier sur le terrain

Les principales associations de collectivités du bloc local dont France urbaine, Ville & banlieue, AdCF, AMF et Villes de France demandent aujourd'hui une « réactualisation » dans le cadre de la crise, qui consisterait en la « convergence des démarches et objectifs » de l'Etat et des collectivités. Elles identifient ainsi des chantiers fondamentaux sur des compétences des villes, communautés, métropoles et de l'Etat où un travail en commun doit être enclenché au niveau des bassins de vie, en fonction des priorités et des dynamiques locales, pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire, et demandent à expérimenter la gestion directe de crédits spécifiques de la politique de la ville, sur la base du volontariat des collectivités, notamment en matière de réussite éducative et de prévention spécialisée. Le rythme d'avancement des chantiers devra dépendre des agendas locaux, au sens des besoins effectifs et constatés sur le terrain par les élus et techniciens.

